

Nombre de membres	11
En exercice :	11
Présents	10
Votants par procuration	0
Absents	1
Total des votes	10

7. Finances locales
7.10 divers

L'an deux mille vingt-deux, le 30 mai à 17h30, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 27 mai se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel LEROUX
PRESENTS : M. BONVOISIN, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LEROUX, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, M. DOUYERE, M. PLATEL, M. SIMON, M. MARIE
EXCUSE : M. COUREL

N° 52-2022 Demande de subvention de la coopérative scolaire de Pont-Authou

Afin de finaliser le projet de sortie scolaire, financer en partie par la coopérative scolaire, l'école de Pont Authou demande l'attribution d'une subvention à la coopérative scolaire pour un montant de 1 800 euros.

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU le Code Général collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-10 et L5215-1 et suivants,

CONSIDERANT la nécessité de verser une subvention à la coopérative scolaire pour le financement des voyages.

*Le Bureau Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité*

- **DECIDE D'ATTRIBUER** une subvention à la coopérative scolaire de Pont Authou d'un montant de 1 800 euros pour l'année 2022.

Pont-Audemer, le 30 mai 2022
Le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure


Michel LEROUX


Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20220530-52-DE
Date de télétransmission : 31/05/2022
Date de réception préfecture : 31/05/2022